

#### **4.2.1 Identification des catégories**

**4.2.1.1** Moustique, benjamin, cadet et juvénile; masculin et féminin.

Moustiques -- du 1er octobre 1999 au 30 septembre 2001

Benjamin -- du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1999

Cadet -- du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1997

Juvénile -- du 1er juillet 1993 au 30 septembre 1995.

#### **4.2.2 Surclassement**

**4.2.2.1 (L-C)** Le simple surclassement sera permis.

**4.2.2.2 (L)** Une athlète pourra évoluer dans les épreuves masculines sous l'approbation du commissaire de ligue.

#### **4.2.3 Types d'épreuves**

**4.2.3.1 (L)** Les joueurs peuvent s'inscrire dans un maximum de deux épreuves. Si un nombre insuffisant de joueurs est inscrit dans une épreuve, ils seront réinscrits par le commissaire de la ligue dans une deuxième épreuve lors de la confection des feuilles de tirage.

**4.2.3.2 (C)** Pour toutes les catégories, les compétitions se tiendront dans les épreuves suivantes:

- Simple masculin et féminin
- Double masculin et féminin
- Double mixte (sauf pour les moustiques)

**4.2.3.3 (C)** La compétition débutera avec les épreuves de simple (masc. et fém. dans l'ensemble des catégories. Dès la fin de ces épreuves, les entraîneurs devront soumettre leurs inscriptions pour les épreuves de double (masc. et fém.). Lorsque les doubles seront terminés, les entraîneurs devront alors soumettre leurs inscriptions en double mixte.

- 4.2.3.4 (C)** Dans la catégorie moustique, le format de la compétition sera identique à celui de la ligue.

#### **4.2.4 Composition de la délégation**

- 4.2.4.1 (L)** Maximum de joueurs inscrits et pouvant participer par tournoi est de 34. Un établissement d'enseignement pourra avoir deux équipes.
- 4.2.4.2 (C)** Maximum de joueurs pouvant participer au championnat régional est de 34.
- 4.2.4.3 (L)** Aucun ajout de joueurs après le 15 janvier de l'année en cours est permis.
- 4.2.4.4 (C)** Dans toutes les catégories (sauf les moustiques), un athlète pourra s'inscrire dans plus qu'une épreuve en autant qu'il respecte le règlement de l'entité-école pour les épreuves en double.
- 4.2.4.5 (C)** Deux substituts par établissement, par catégorie, pourront remplacer les athlètes absents et inscrits officiellement.
- 4.2.4.6** Tout individu voulant participer au championnat scolaire provincial devra préalablement avoir participé à la ligue régionale et au championnat régional.

#### **4.2.5 Participation des écoles primaires et des autres institutions**

- 4.2.5.1** Les écoles primaires seront regroupées sous l'entité «Commission scolaire».
- 4.2.5.2** Les joueurs voulant participer à la ligue mais n'ayant pas d'équipe à leur école seront regroupés sous le nom d'un club. Ce club n'aura pas accès aux titres ni aux bannières.
- 4.2.5.3** La réglementation sera identique aux écoles secondaires.

#### **4.2.6 Formule de rencontre**

- 4.2.6.1 (L)** Pour chaque épreuve, une formule simple élimination avec consolation se tiendra. Les feuilles de tirage seront confectionnées par section de huit joueurs maximum.
- 4.2.6.2 (L)** Chaque joueur présent sera assuré de disputer un minimum de deux matchs (sujet aux absences)

- 4.2.6.3** (L) Les sections regrouperont les joueurs par calibre.
- 4.2.6.4** (L) Un système promotion démotion à quatre joueurs (deux promotions et deux démotions) par section (sauf la première et la dernière section) s'appliquera en tenant compte des résultats.
- 4.2.6.5** (L) En principe, les deux finalistes d'une section seront promus au tournoi suivant alors que les deux perdants des deux premiers matchs feront partie de la section suivante.
- 4.2.6.6** (L) Chaque partie sera soit de 21 points ou un deux de trois de quinze points. Le tout dépendra du nombre de plateaux et du nombre de participants.

#### **4.2.7 Systeme de pointage**

- 4.2.7.1** (L) Les points seront attribués de façon croissante avec les victoires. Les points attribués sont indiqués sur les feuilles de tirage.
- 4.2.7.2** (L) En double, les points indiqués sont pour l'équipe donc chaque individu récolte la moitié.
- 4.2.7.3** (L) La somme des points obtenus par catégorie par chacun des membres d'une institution scolaire sera comptabilisée pour déterminer le rang, par catégorie, par sexe.
- 4.2.7.4** (L) Il y aura un classement individuel par épreuve.
- 4.2.7.5** (L) Un joueur pourra recevoir des mérites dans un maximum de deux épreuves. On remettra les mérites aux trois meilleures positions de chaque épreuve.
- 4.2.7.6** (C) On remettra des médailles d'or, d'argent et de bronze dans chaque épreuve. Pour les moustiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises dans chaque section.

#### **4.2.8 Date limite des inscriptions**

- 4.2.8.1** (L-C) Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite d'inscription soit 10 jours (jeudi, 16 h) avant la tenue de l'événement.
- 4.2.8.2** (L-C) Pour les inscriptions, les entraîneurs doivent utiliser une feuille par catégorie.

#### **4.2.9 Délais**

- 4.2.9.1 (L)** Un joueur ou une équipe absente au moment de l'appel du match perdra par forfait. Toutefois, il sera possible de participer à la consolation si le joueur ou l'équipe se présente par la suite.
- 4.2.9.2 (L)** Si un joueur s'inscrit dans deux catégories différentes et que celles-ci se déroulent sur des sites différents, le joueur pourra perdre son ou ses matchs par défaut s'il ne se présente pas à temps.

#### **4.2.10 Type de volant**

- 4.2.10.1** Le volant officiel qui sera fourni par le RSEQ Outaouais sera le Yonex Mavis 350. Toutefois, si les deux joueurs sont d'accord, ils pourront utiliser leurs propres volants de plume.

#### **4.2.11 Costumes**

- 4.2.11.1** La tenue vestimentaire doit respecter l'éthique généralement reconnue dans la pratique de cette discipline. Les vêtements blancs ne sont pas obligatoires toutefois, un chandail et un pantalon court discrets de couleur claire et sans extravagance sont un costume approprié. Le responsable de l'organisation verra à faire appliquer et respecter ce règlement.

Casquette, chandail camisole, survêtement et chandail affichant des visuels inappropriés ne sont pas autorisés.

- 4.2.11.2** Le port du "jean" coupé est à proscrire.

#### **4.2.12 Équipement permis**

- 4.2.12.1** Les athlètes devront fournir leur propre raquette. Aucune raquette ne sera fournie par le comité organisateur.
- 4.2.12.2** L'équipement technique (terrain, filet, poteaux) sera sujet à la réglementation de Badminton Québec prévu à ce sujet.

#### **4.2.13 Réglementation spécifique quant au jeu**

- 4.2.13.1** Les athlètes auront une période de réchauffement de deux minutes avant le début d'un match.

#### **4.2.14 Règlements officiels employés**

- 4.2.14.1** Les règlements de Badminton Québec.
- 4.2.14.2** Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.
- 4.2.14.3** Les règlements administratifs devront également être respectés.